



Le Télétravail sous la contrainte, c'est NON !

Tout au long de cette crise sanitaire les organisations syndicales n'ont eu de cesse de prendre leurs responsabilités en exerçant leurs mandats dans les différentes instances et notamment le CHS-CT afin de renforcer les mesures de protection des personnels qui se sont adaptés en permanence à l'ensemble des règles inhérentes aux gestes barrières et à la distanciation physique. Nous saluons à nouveau leur exemplarité pour s'adapter !

Dans ce contexte, nous avons toujours revendiqué que le télétravail participe à la politique globale de prévention, en demandant aux Directions de le rendre accessible au plus grand nombre. Cela étant, nous avons également toujours alerté sur les conséquences de ce mode d'organisation du travail qui peut déboucher sur des problématiques de délitement des équipes et/ou d'isolement de certains collègues.

Compte tenu de ces risques psychosociaux non négligeables dont l'employeur doit tenir compte dans le cadre de sa responsabilité en matière de santé au travail, nous rappelons notre attachement au principe du volontariat pour le déploiement du télétravail.

En conséquence, les organisations syndicales estiment que les services ont actuellement trouvé leur "rythme de croisière" et que le récent message de la Directrice de la DDFIP29 mettant la pression aux agents pour qu'ils se mettent impérativement en télétravail au moins 4 jours par semaine n'est pas la bonne méthode pour obtenir leur adhésion. !

Depuis un an que dure cette crise, nous sommes tous passés par différentes phases : sidération, exaspération, colère, déception, lassitude... ce n'est manifestement pas ce type de message aux agents qui est susceptible de restaurer leur confiance !

Pour les organisations syndicales, la décision de continuer les réformes dans ce contexte constitue une mise en danger des personnels !